

Société du legs des Jeux de 2010

États financiers
31 décembre 2024



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire de la
Société du legs des Jeux de 2010

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société du legs des Jeux de 2010** (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vancouver, Canada
Le 21 mai 2025

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés

Société du legs des Jeux de 2010

État de la situation financière

Aux 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Courant		
Trésorerie	373 301	268 090
Revenus de placement à recevoir	124 181	235 112
Total des actifs courants	497 482	503 202
Placements <i>[note 3]</i>	176 943 447	161 228 096
	177 440 929	161 731 298
Passif et soldes des fonds		
Courant		
Montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society <i>[note 4]</i>	76 134	71 353
Distributions à verser <i>[note 6]</i>	8 167 776	6 283 426
Total des passifs courants	8 243 910	6 354 779
Soldes des fonds <i>[note 7]</i>		
Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse	64 559 253	59 210 368
Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler	64 258 092	58 938 794
Fonds de prévoyance	40 379 674	37 227 357
Total des soldes des fonds	169 197 019	155 376 519
	177 440 929	161 731 298

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration du fiduciaire,

Administrateur

Administrateur

Société du legs des Jeux de 2010

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Revenu de fonds de placement		
Trésorerie et placements à court terme	26 193	57 790
Titres à revenu fixe	1 636 651	1 568 330
Actions	3 477 108	3 972 575
Gains réalisés et latents	18 032 989	14 236 184
Autres produits	20 263	20 670
	23 193 204	19 855 549
Charges [note 4]		
Administration	30 029	17 495
Audit	26 829	28 573
Services de garde	49 337	34 612
Assurance des administrateurs et des dirigeants	22 785	22 785
Conseils en placement	39 475	30 472
Gestion de placements	1 036 340	841 653
Contentieux	133	3 052
	1 204 928	978 642
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	21 988 276	18 876 907
Soldes des fonds au début de l'exercice	155 376 519	142 783 038
Distributions [note 6]	(8 167 776)	(6 283 426)
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	169 197 019	155 376 519

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société du legs des Jeux de 2010

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	21 988 276	18 876 907
Déduction des éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains réalisés et latents sur placements	(18 032 989)	(14 236 184)
	3 955 287	4 640 723
Variations des actifs et des passifs de fonctionnement		
Revenu de placement à recevoir	110 931	(38 209)
Montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society	4 781	9 062
Flux de trésorerie de fonctionnement	4 070 999	4 611 576
Activités d'investissement		
Acquisition de placements au coût	(7 993 315)	(188 353 406)
Produit de la cession de placements	10 310 953	191 413 274
Flux de trésorerie d'investissement	2 317 638	3 059 868
Activités de financement		
Distributions versées au cours de l'exercice	(6 283 426)	(8 258 788)
Flux de trésorerie de financement	(6 283 426)	(8 258 788)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	105 211	(587 344)
Trésorerie au début de l'exercice	268 090	855 434
Trésorerie à la fin de l'exercice	373 301	268 090

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

1. Objectif de l'organisation

La Société du legs des Jeux de 2010 [la « Société »] a été établie dans le but de faire la promotion du sport amateur de haut niveau au Canada.

La Société était la donataire d'un montant de 110 000 000 \$, qui représentait les obligations de la Colombie-Britannique et du Canada [55 000 000 \$ chacun] en vertu d'une entente multipartite pour la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 [les « Jeux »].

La Société a été constituée le 31 mars 2004 au moment de la réception de la contribution de 55 000 000 \$ de la Colombie-Britannique. La contribution de 55 000 000 \$ du Canada a été reçue le 22 avril 2005. La Société est une association canadienne enregistrée de sport amateur et est exemptée d'impôts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le fiduciaire est la 2010 Games Operating Trust Society [le « groupe » ou le « fiduciaire »]. Le groupe est dirigé par un conseil d'administration composé de huit membres, dont un est nommé par le Canada, un par la Colombie-Britannique, un par le Comité olympique canadien, un par le Comité paralympique canadien, un par la Ville de Richmond, un par la Resort Municipality of Whistler et deux autres membres par le conseil d'administration du groupe.

L'établissement de la Société a permis de créer le Fonds de dotation des Jeux de 2010 dans le but de financer les frais de fonctionnement et d'entretien des immobilisations de certains sites des Jeux avant l'ouverture initiale d'une installation olympique. Les sites des Jeux comprennent l'anneau de patinage de vitesse [l'« Anneau olympique de Richmond »], qui appartient à la Ville de Richmond, et le centre des sports de glisse [le « Centre des sports de glisse de Whistler »] et le site des compétitions nordiques [le « Parc olympique de Whistler »], qui appartiennent à la Whistler 2010 Sport Legacies Society [dont l'administration était assurée auparavant par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver [le « COVAN »]]. Selon la convention de fiducie, les fonds détenus par le Fonds de dotation des Jeux de 2010 devaient être investis jusqu'à l'ouverture initiale d'une installation olympique, après quoi le Fonds de dotation des Jeux de 2010 devait être divisé, et les capitaux et tous les revenus non distribués devaient être répartis entre chacun des fonds suivants : le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse, le Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, et le Fonds de prévoyance. La date de division du Fonds de dotation des Jeux de 2010 a été fixée au 31 décembre 2007. Les fonds ont été répartis comme suit : le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse [40 %], le Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler [40 %], et le Fonds de prévoyance [20 %].

En ce qui a trait au Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse et au Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, des calculs sont prévus pour déterminer le montant annuel distribuable à verser aux propriétaires des sites des Jeux. Le fiduciaire doit consulter et prendre en compte tout contrat de fonctionnement signé par le propriétaire de chaque site et verser ou affecter ensuite une partie du montant annuel distribuable pour chaque fonds aux fins des priorités suivantes : les frais d'administration, les frais de fonctionnement et d'entretien des immobilisations des sites respectifs, les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs aux installations respectives, et les programmes de développement sportif destinés aux athlètes et entraîneurs de tout le Canada. Par conséquent, si le montant annuel distribuable est différent du revenu du fonds respectif, tout excédent ou toute insuffisance doit être ajouté(e) au capital de ce fonds ou retiré(e) de celui-ci.

En ce qui concerne le Fonds de prévoyance, le fiduciaire a la capacité d'attribuer toute part du revenu et du capital au Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse ou au Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler, comme il le juge approprié.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont libellés en dollars canadiens et ont été préparés selon la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Normes comptables pour les organismes sans but lucratif », qui présente les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Le sommaire suivant présente les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de la préparation des états financiers :

Comptabilité par fonds

La Société présente ses états financiers selon une comptabilité par fonds. Les fonds présentés sont décrits à la note 1. Les revenus de placement et les dépenses sont attribués à chaque fonds sur la base du pourcentage des soldes pondérés des fonds au cours de l'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction du fiduciaire fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. La direction du fiduciaire croit que les estimations utilisées pour préparer ses états financiers sont raisonnables; toutefois, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès de banques.

Instruments financiers

Placements

Les placements de la Société comprennent des placements dans des fonds communs de placement et un placement dans une société en commandite. Les placements dans des fonds communs de placement sont évalués à leur juste valeur, qui correspond à la valeur des parts fournie par les gestionnaires de placements et qui est généralement fondée sur le cours du marché des placements sous-jacents dans les fonds. Les placements dans des sociétés en commandite sont évalués à leur juste valeur, qui correspond à la valeur des parts de société en commandite fournie par les gestionnaires de placements et qui est déterminée en fonction d'évaluations indépendantes périodiques de l'actif net sous-jacent des sociétés en commandite. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds au cours de la période où ils sont engagés. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et pertes de change latents sont inclus dans les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) à l'état des résultats et des variations des soldes des fonds. Le revenu des fonds communs est comptabilisé à la date à laquelle la distribution est déclarée par le fonds commun de placement. Les revenus générés par les placements dans des sociétés en commandite sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, à mesure qu'ils sont gagnés.

Autres instruments financiers

La Société comptabilise initialement à la juste valeur d'autres instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence.

Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif et les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont observables sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Les instruments financiers contractés dans une opération entre parties liées et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre parties liées et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Société; la contrepartie assortie de modalités de remboursement est évaluée comme il est décrit précédemment, alors que la contrepartie sans modalités de remboursement est comptabilisée à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon les circonstances.

La Société comptabilise les coûts de transaction dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds au cours de la période où ils sont engagés. Par contre, les instruments financiers contractés dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont ajustés en fonction du montant des coûts de transaction et des commissions directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge; dans le cas d'instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti, ces coûts de transaction et ces commissions sont amortis selon la méthode linéaire.

Par la suite, la Société évalue ses autres instruments financiers comme suit :

- La trésorerie et les revenus de placement à recevoir sont évalués au coût après amortissement.
- Le montant à payer à la 2010 Games Operating Trust Society et les distributions à payer sont évalués au coût.

Dépréciation

Pour les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, s'il existe des indications d'une dépréciation possible, la Société doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Le montant de toute perte de valeur est déterminé en comparant la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des trois montants suivants :

- i. Pour un actif financier créé ou acquis dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif, et pour un instrument d'emprunt contracté dans une opération entre parties liées, le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'actif, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument.
- ii. Le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture de l'état de la situation financière.
- iii. La valeur de réalisation attendue par la Société de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

Une perte de valeur déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure où l'amélioration peut être rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, mais la valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

3. Placements

	2024 \$	2023 \$
Trésorerie et placements à court terme détenus par les gestionnaires de placement	2 961	576 418
Titres à revenu fixe		
Obligations d'État et de sociétés	45 315 754	40 183 193
Actions		
Canadiennes	17 883 818	15 020 681
Américaines et autres actions internationales	77 737 339	71 717 904
Infrastructures	36 003 575	33 729 900
Total des actions	131 624 732	120 468 485
Total des placements	176 943 447	161 228 096

4. Opérations entre parties liées

En vertu de la convention de fiducie, le groupe a le droit d'être remboursé pour tous les frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de l'administration des activités de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le fiduciaire a facturé un montant de 1 204 928 \$ [978 642 \$ en 2023] à la Société pour le recouvrement des frais engagés en son nom. Au 31 décembre 2024, le montant à payer au fiduciaire était de 76 134 \$ [71 353 \$ en 2023].

Les opérations entre parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant de la contrepartie établie et convenue entre les parties liées.

5. Instruments financiers et risques

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier puisse manquer à l'une de ses obligations et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre contrepartie. La Société est exposée au risque de crédit relativement à sa trésorerie. La Société atténue ce risque en faisant affaire avec une institution financière canadienne sans problèmes de liquidité connus du public.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée à ce risque en raison des obligations sous-jacentes, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire détenus dans certains fonds communs de placement. Une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de la valeur de ces titres.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des placements non canadiens, libellés dans des devises autres que le dollar canadien, fluctuent en raison des variations des taux de change. La Société est exposée à ce risque en raison des fonds d'actions américaines et internationales qu'elle détient. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer les effets de ce risque.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

Autre risque de prix

La Société est exposée à l'autre risque de prix. Ce dernier découle des placements détenus par la Société dont le prix futur est incertain. La valeur des différents actifs sous-jacents des fonds communs de placement peut varier à la hausse ou à la baisse, ce qui affecte la valeur des fonds communs de placement. La Société gère le risque de prix en répartissant ses actifs entre différents gestionnaires de placements ayant des mandats et des styles de placement différents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les actifs de la Société sont principalement investis dans de grands fonds communs de placement pour lesquels la Société n'est qu'un investisseur parmi d'autres et qui offrent un haut degré de liquidité et qui peuvent être facilement sortis au besoin pour satisfaire aux obligations de la Société.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

6. Distributions

	Anneau olympique de Richmond			Parc olympique de Whistler et Centre des sports de glisse de Whistler			Total		
	Déclarées [cumulatif] \$	Versées [cumulatif] \$	Distributions à verser \$	Déclarées [cumulatif] \$	Versées [cumulatif] \$	Distributions à verser \$	Déclarées [cumulatif] \$	Versées [cumulatif] \$	Distributions à verser \$
Au 31 décembre 2022	50 880 587	(46 744 272)	4 136 315	61 278 876	(57 156 403)	4 122 473	112 159 463	(103 900 675)	8 258 788
Distributions versées le 29 juin 2023	—	(4 136 315)	(4 136 315)	—	—	—	—	(4 136 315)	(4 136 315)
Distributions versées le 5 juillet 2023	—	—	—	—	(4 122 473)	(4 122 473)	—	(4 122 473)	(4 122 473)
Distributions déclarées le 4 décembre 2023	3 148 868	—	3 148 868	3 134 558	—	3 134 558	6 283 426	—	6 283 426
Au 31 décembre 2023	54 029 455	(50 880 587)	3 148 868	64 413 434	(61 278 876)	3 134 558	118 442 889	(112 159 463)	6 283 426
Distributions versées le 9 août 2024	—	(3 148 868)	(3 148 868)	—	(3 134 558)	(3 134 558)	—	(6 283 426)	(6 283 426)
Distributions déclarées le 9 décembre 2024	4 091 083	—	4 091 083	4 076 693	—	4 076 393	8 167 776	—	8 167 776
Au 31 décembre 2024	58 120 538	(54 029 455)	4 091 083	68 490 127	(64 413 434)	4 076 393	126 610 665	(118 442 889)	8 167 776

Les distributions sont versées annuellement par la Société au propriétaire / à l'exploitant de l'Anneau olympique de Richmond et au propriétaire / à l'exploitant du Parc olympique de Whistler et du Centre des sports de glisse de Whistler conformément à la convention de fiducie. Les montants annuels distribuables versés par le Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse à la Ville de Richmond au nom de l'Anneau olympique de Richmond et par le Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler à la Whistler 2010 Sport Legacies Society au nom du Parc olympique de Whistler et du Centre des sports de glisse de Whistler sont déterminés en se fondant sur la juste valeur des fonds respectifs en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans, calculée au moyen d'un pourcentage déterminé annuellement par le fiduciaire.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024

7. Tableau des soldes des fonds

Exercice clos le 31 décembre 2024										
	Fonds pour l'anneau de patinage de vitesse			Fonds pour le centre des sports de glisse et le site des compétitions nordiques de Whistler			Fonds de prévoyance			Total \$
	Revenu	Capital	Total	Revenu	Capital	Total	Revenu	Capital	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits										
Revenu de fonds de placement										
Trésorerie et placements à court terme	10 110	—	10 110	10 059	—	10 059	6 024	—	6 024	26 193
Titres à revenu fixe	631 747	—	631 747	628 474	—	628 474	376 430	—	376 430	1 636 651
Actions	1 342 164	—	1 342 164	1 335 209	—	1 335 209	799 735	—	799 735	3 477 108
Gains réalisés et latents	—	6 960 734	6 960 734	—	6 924 668	6 924 668	—	4 147 587	4 147 587	18 032 989
Autres produits	7 822	—	7 822	7 781	—	7 781	4 660	—	4 660	20 263
Total des produits	1 991 843	6 960 734	8 952 577	1 981 523	6 924 668	8 906 191	1 186 849	4 147 587	5 334 436	23 193 204
Charges										
Administration	11 591	—	11 591	11 531	—	11 531	6 907	—	6 907	30 029
Audit	10 356	—	10 356	10 302	—	10 302	6 171	—	6 171	26 829
Services de garde	19 044	—	19 044	18 945	—	18 945	11 348	—	11 348	49 337
Assurance des administrateurs et des dirigeants	8 795	—	8 795	8 749	—	8 749	5 241	—	5 241	22 785
Conseils en placement	15 237	—	15 237	15 159	—	15 159	9 079	—	9 079	39 475
Gestion de placements	400 027	—	400 027	397 955	—	397 955	238 358	—	238 358	1 036 340
Contentieux	51	—	51	51	—	51	31	—	31	133
Total des charges	465 101	—	465 101	462 692	—	462 692	277 135	—	277 135	1 204 928
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice										
	1 526 742	6 960 734	8 487 476	1 518 831	6 924 668	8 443 499	909 714	4 147 587	5 057 301	21 988 276
Soldes des fonds au début de l'exercice	—	59 210 368	59 210 368	—	58 938 794	58 938 794	—	37 227 357	37 227 357	155 376 519
Transfert vers le / du capital	1 611 849	(1 611 849)	—	1 605 370	(1 605 370)	—	995 270	(995 270)	—	—
Transfert du fonds de prévoyance	952 492	—	952 492	952 492	—	952 492	(1 904 984)	—	(1 904 984)	—
Distributions	(4 091 083)	—	(4 091 083)	(4 076 693)	—	(4 076 693)	—	—	—	(8 167 776)
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	—	64 559 253	64 559 253	—	64 258 092	64 258 092	—	40 379 674	40 379 674	169 197 019
Pourcentages des soldes des fonds moyens pondérés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 [y compris les distributions à verser]										
	38,60 %			38,40 %			23,00 %			100,00 %
Pourcentages des soldes des fonds au 31 décembre 2024 [y compris les distributions à verser]										
	38,15 %			38,00 %			23,85 %			100,00 %